

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 6 JUIN 2022**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 6 juin 2022 à compter de 19 h 30.

Présent sont les Conseillers Alexandre Tanguay, Carmen Migneault, Simon Brochu, Christopher Astle, Raynald Banville et Tracy Sim formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et greffier-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #22-06-83

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #22-06-84
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 2 mai 2022;
- 4. Rapports mensuels des comités**
 - 4.1** Arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
 - 4.6** Comité du Phare;
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration**
 - 6.1** Adopter le projet révisé de l'OMH de Métis-sur-Mer du 21 mars 2022;
 - 6.2** Programmation des travaux #4 – TECQ 2019-2023;
 - 6.3** Achat d'un terrain de Les Élevages JMS Inc. ;
 - 6.4** Nommer un arpenteur pour l'achat du terrain de Les Élevages JMS Inc ;
 - 6.5** Entente entre la Ville et Construction Métis pour le développement de Place des Marronniers ;
 - 6.6** Dépôt au conseil de l'audit portant sur l'adoption du budget 2021 ;
 - 6.7** Dépôt au conseil de l'audit portant sur l'adoption du PTI 2021-2023 ;
 - 6.8** Suppression de l'assuré Héritage Bas-St-Laurent de notre contrat – résolution demandée par notre compagnie d'assurance;
 - 6.9** Approuver le dépôt d'un aide financière dans le PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA);
 - 6.10** Avis de motion concernant le règlement 22-158 modifiant le règlement 19-137 – vitesse sur la route McLaren;
 - 6.11** Avis de motion concernant le règlement 22-159 modifiant la vitesse sur le rang 3, la rue Principale et la rue Beach;
- 7. Travaux publics**
 - 7.1** Soumission pour sondage des chemins avant asphaltage;
 - 7.2** Permis d'intervention MTQ 2022;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1** Demandes de permis de construction en vertu du PIIA au 494, Chemin Leggatt ;
- 9. Service incendie et sécurité civile**
- 10. Loisirs et cultures**
 - 10.1** Entente pour la production du journal Info-Métis entre la Ville et Construction Métis;
 - 10.2** Appui aux Clubs des 50 ans et plus de La Mitis;

- 10.3 Achat d'un Gazébo pour le belvédère sur rue Beach;
- 11. **Périodes de questions**
 - 11.1 Côte Seaside – rencontre zoom et présentiel;
- 12. **Levée de la séance**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 2 mai 2022.

RÉSOLUTION #22-06-85

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 2 MAI 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 2 mai au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Il n'y a pas eu d'assemblée du conseil d'arrondissement.

4.2 Comité de développement

Rien de nouveau.

4.3 Comité des Loisirs

L'installation de la surface multisport à la patinoire va se faire la fin de semaine prochaine. Il y aura une fête de la Saint-Jean le 23 juin au soir à la halte du village.

4.4 Comité de la bibliothèque

Il y aura une soirée spéciale à la bibliothèque le 9 juin de 18h30 à 21h00 animée par Mme Stéphanie Pelletier.

4.5 Comité d'embellissement

L'installation des plaques historiques va se faire bientôt. La journée de distribution d'arbres s'est bien déroulée, plus de 300 arbres ont été distribués. L'entretien général des végétaux est débuté.

4.6 Comité du Phare

Les locations vont très bien pour la maison. Le comité travaille à trouver un procédé pour rallumer le prisme du Phare. Le dôme et la tour seront repeints bientôt.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #22-06-86

COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de mai 2022 pour un montant de 125 629.66 \$ adopte la liste des comptes à payer de mai 2022 pour un montant de 23 373.83 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Adopter le projet révisé de l'OMH de Métis-sur-Mer du 21 mars 2022.

RÉSOLUTION #22-06-87

ADOPTER LE PROJET RÉVISÉ DE L'OMH DE MÉTIS-SUR-MER DU 21 MARS 2022

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve la révision budgétaire de l'OMH de Métis-sur-Mer datée du 21 mars 2022, comportant les caractéristiques suivantes :

REVENUS	48 277.00 \$
DÉPENSES	120 061.00 \$
DÉFICIT	(71 784.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	64 606.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	7 178.00 \$

6.2 Programmation des travaux #4 – TECQ 2019-2023

RÉSOLUTION #22-06-88

Programmation des travaux #4 – TECQ 2019-2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que,

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

6.3 Achat d'un terrain de Les Élevages JMS Inc. .

RÉSOLUTION #22-06-89

ACHAT D'UN TERRAIN DE LES ÉLEVAGES JMS INC.

Attendu que :

- La municipalité a commandé un carnet de santé pour connaître l'état du garage municipal et la conclusion du rapport est que le garage est désuet et non-fonctionnel;
- La municipalité désire bâtir un nouveau garage avec l'aide de subventions gouvernementales sur le terrain des étangs aérées;
- La municipalité doit acheter un terrain afin d'établir la sortie sur le 2^e rang;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer achète un terrain d'une superficie de 2 550 mètres carrés à Les Élevages JMS Inc. no de lot 5 935 344 au prix de 5 000 \$ plus taxes. Ces couts seront payés en partie à même le programme de subvention.

Que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise M. le maire ainsi que le Directeur général de la Ville à signer tous documents relatif à cet achat.

6.4 Nommer un arpenteur pour l'achat du terrain de Les Élevages JMS Inc

RÉSOLUTION #22-06-90

NOMMER UN ARPEUTEUR POUR L'ACHAT DU TERRAIN DE LES ÉLEVAGES JMS INC

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate M. Claude Vézina, arpenteur pour l'achat du terrain de Les Élevages JMS Inc. no de lot 5 935 344. C'est couts seront payés en partie à même le programme de subvention.

6.5 Entente entre la Ville et Construction Métis pour le développement de Place des Marronniers.

RÉSOLUTION #22-06-91

ENTENTE ENTRE LA VILLE ET CONSTRUCTION METIS POUR LE DEVELOPPEMENT DE PLACE DES MARRONNIERS

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité de nommer M. le maire comme signataire de l'entente pour et au nom de la Ville de Métis-sur-Mer avec Construction Métis représenté par M. Jean-Philippe Dufort.

6.6 Dépôt au conseil de l'audit portant sur l'adoption du budget 2021.

RÉSOLUTION #22-06-92

DÉPÔT AU CONSEIL DE L'AUDIT PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité,

Que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer, après en avoir pris connaissance, accepte le dépôt de l'audit sur l'adoption du budget 2021 au Conseil par le Directeur général.

6.7 Dépôt au conseil de l'audit portant sur l'adoption du PTI 2021-2023.

RÉSOLUTION #22-06-93

DÉPÔT AU CONSEIL DE L'AUDIT PORTANT SUR L'ADOPTION DU PTI 2021-2023

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité,

Que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer, après en avoir pris connaissance, accepte le dépôt de l'audit sur l'adoption du PTI 2021-2023 au Conseil par le Directeur général.

6.8 Suppression de l'assuré Héritage Bas-St-Laurent de notre contrat – résolution demandée par notre compagnie d'assurance.

RÉSOLUTION #22-06-94

SUPPRESSION DE L'ASSURÉ HÉRITAGE BAS-ST-LAURENT DE NOTRE CONTRAT – RÉSOLUTION DEMANDÉE PAR NOTRE COMPAGNIE D'ASSURANCE

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité,

Que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer, à la demande de l'organisme, enlève de son contrat d'assurance l'organisme Héritage Bas-St-Laurent comme assuré additionnel.

6.9 Programme D'infrastructures Municipales Pour Les Aînés (Prima).

RÉSOLUTION #22-06-94A

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

ATTENDU QUE la municipalité nécessite de refaire ses trottoirs pour améliorer le déplacement actifs des aînés;

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer

- autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

6.10 Avis de motion concernant le règlement 22-158 modifiant le règlement 19-137 – vitesse sur la route McLaren.

RÉSOLUTION #22-06-94B

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 22-158 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-137 – VITESSE SUR LA ROUTE MCLAREN

Avis de motion est donné par Mme la Conseillère Tracy Sim afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #22-158 qui amende le règlement #19-137. Ce règlement a pour but d'abaisser la vitesse à 50 km/h sur la route McLaren.

6.11 Avis de motion concernant le règlement 22-159 modifiant la vitesse sur le rang 3, la rue Principale et la rue Beach.

RÉSOLUTION #22-06-94C

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 22-159 MODIFIANT LA VITESSE SUR LE RANG 3, LA RUE PRINCIPALE ET LA RUE BEACH

Avis de motion est donné par M. le la Conseiller Christopher Astle afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #22-159 .Ce règlement a pour but d'abaisser la vitesse à 40 km/h sur la rue Principale et sur la rue Beach d'est en ouest et d'abaisser la vitesse à 70 km/h sur le rang 3 sur toute sa longueur.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Soumission pour sondage des chemins avant asphaltage.

Le Conseil prendra sa décision à l'autre séance par manque d'information.

7.2 Permis d'intervention MTQ 2022.

RÉSOLUTION #22-06-96

PERMIS D'INTERVENTION MTQ 2022

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du ministère;

ATTENDU QUE la municipalité demande au Ministère de lui accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés, à effectuer pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la municipalité demande au Ministère de ne pas lui exiger de dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix milles dollars (10 000 \$);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2022 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère et qu'à cette fin, autorise M. Frédéric Richard, Directeur des travaux publics, à signer lesdits permis d'intervention.

8. URBANISME

8.1 Demandes de permis de construction en vertu du PIIA au 494, Chemin Leggatt.

RÉSOLUTION 22-06-97

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN VERTU DU PIIA AU 494, CHEMIN LEGGATT

La demande de permis de construction a pour but l'agrandissement du bâtiment principal en zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le site conserve, dans la mesure du possible, ses caractéristiques naturelles (relief, végétation, drainage...) et le bâtiment agrandi n'obstrue pas de percées visuelles sur des éléments d'intérêt patrimonial ou paysager à partir de la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE l'alignement, l'orientation et la hauteur de la base du rez-de-chaussée du bâtiment agrandi correspondent au mode d'implantation généralement observé dans les zones historiques;

CONSIDÉRANT QUE la forme, la pente et les matériaux des toits de la partie annexée sont similaires à celles de la partie d'origine;

CONSIDÉRANT QUE la partie agrandie du bâtiment principal n'est pas visible du chemin public.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer, avec les recommandations du comité consultatif, accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Entente pour la production du journal Info-Métis entre la Ville et Construction Métis.

RÉSOLUTION #22-06-98

ENTENTE POUR LA PRODUCTION DU JOURNAL INFO-MÉTIS ENTRE LA VILLE ET CONSTRUCTION MÉTIS

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise le Directeur général de la Ville à signer l'entente avec Construction Métis représenté par M. Philippe Dufort pour la production du journal Info-Métis pour une valeur annuelle de 15 000 \$.

10.2 Appui aux Clubs des 50 ans et plus de La Mitis.

RÉSOLUTION #22-06-99

APPUI AUX CLUBS DES 50 ANS ET PLUS DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement Legault a annoncé un budget de 4.9 millions de dollars pour vitaliser le milieu de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE les « Clubs des 50 ans et plus » se situent sur le territoire du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles de la Madeleine, donc dans les régions dites éloignées et souvent dans des municipalités dévitalisées;

CONSIDÉRANT QUE les « Clubs des 50 ans et plus » ne sont plus dans la liste des bénéficiaires de cette aide financière.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer appuie les Clubs des 50 ans et plus de La Mitis dans leurs demandes afin qu'ils soient reconnus comme organisme venant en aide aux aînés;
- **DE** faire une demande d'appui au député, M. Pascal Bérubé;

D'acheminer une demande à la ministre responsable des aînés, Mme Marguerite Blais, afin que les « Clubs des 50 ans et plus » puissent bénéficier de l'aide gouvernementale accordée pour vitaliser les milieux de vie des aînés.

10.3 Achat d'un Gazébo pour le belvédère sur rue Beach.

RÉSOLUTION #22-06-100

ACHAT D'UN GAZÉBO POUR LE BELVÉDÈRE SUR RUE BEACH

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions et **Cabanons DONADO & Rénovation DD** est le moins cher,

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accorde le contrat pour l'achat d'un Gazébo 8 côtés en bois traité 10' x 10' à **Cabanons DONADO & Rénovation DD** pour un montant de 7 500 \$ plus taxes. Ce montant sera pris à même le montant réservé au projet du CLD qui n'a pas été réalisé par l'organisme.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19h55 et se termine à 20h50. Il est surtout question de l'aqueduc de la Côte Seaside. M. le maire répond qu'il reste des recherches à faire avant de donner une réponse aux citoyens de ce secteur concernant le caractère privé ou public de l'aqueduc.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #22-06-101

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Alexandre Tanguay propose que la présente séance soit levée à 20h50.

Jean-Pierre Pelletier, maire

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et greffier-trésorier